

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE

POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Une manifestation non autorisée crée des perturbations de trafic à Neuchâtel

Le dimanche 5 octobre 2025 vers 16h00, une manifestation non autorisée en soutien à la Palestine s'est déroulée dans le centre-ville de Neuchâtel. Ce rassemblement a provoqué d'importantes perturbations de la circulation routière et l'interruption temporaire du trafic ferroviaire en gare de Neuchâtel.

Plusieurs dizaines de personnes se sont d'abord regroupées devant la fontaine de la Justice, avant de défiler dans les rues sans autorisation préalable, entravant ainsi le trafic automobile. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la gare, où les participants ont occupé les voies CFF. Pour des raisons de sécurité, le trafic ferroviaire a dû être interrompu pendant près d'une heure.

Alors que la police neuchâteloise se préparait à intervenir pour libérer les quais et les voies, les manifestants ont quitté la gare pour se rendre à la Faculté des lettres. Après quelques discours, ils ont mis un terme à leur action. Des altercations avec des automobilistes ont toutefois été constatées, nécessitant l'intervention de la police.

Plusieurs personnes ont été identifiées et feront l'objet de dénonciations auprès du Ministère public, notamment pour participation à un rassemblement non autorisé et entrave au service public. La police neuchâteloise, présente à proximité et prête à intervenir en cas de débordement, n'est pas intervenue directement contre les manifestants.

Il est rappelé que toute manifestation doit faire l'objet d'une demande et d'une autorisation officielle auprès des autorités compétentes. Les actions qui perturbent volontairement la circulation et compromettent la sécurité publique font l'objet de poursuites pénales.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 06 octobre 2025